



14 rue du Leinster
CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Aux clubs engagés en Coupe Nationale U18 Futsal

La Chapelle-sur-Erdre, le 23 octobre 2026

Coupe Nationale U18 Futsal – Phase départementale

Date : Mercredi 11 novembre 2026

Lieu : Salle Alain Mimoun – Haute-Goulaine

Nous avons le plaisir de vous informer que le District de Football de Loire-Atlantique organise, le mercredi 11 novembre 2026, la phase départementale de la Coupe Nationale U18 Futsal. Votre club est engagé dans cette épreuve. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires à la préparation de cette journée.

1. LIEU ET DÉROULEMENT

Salle Alain Mimoun – Haute-Goulaine

La compétition réunit quatre équipes dans une poule unique (format toutes rondes, matchs aller simple). Chaque rencontre est d'une durée de 17 minutes non décomptées, avec une rotation toutes les 20 minutes. Les rencontres sont gérées par des arbitres et des délégués officiels du District.

2. ÉQUIPES ENGAGÉES

Club	N° affiliation
GJ de Goulaine	561 031
A. Nantaise Futsal	554 447
Nantes Doulon Bottière Futsal	553 688
Nantes Métropole Futsal	582 328

3. PROGRAMME DES RENCONTRES

Heure	Équipe A		Équipe B	Poule
11h00	GJ de Goulaine	vs	A. Nantaise Futsal	
11h20	A. Nantaise Futsal	vs	Nantes Métropole Futsal	
11h40	Nantes Doulon Bottière Futsal	vs	Nantes Métropole Futsal	
12h00	GJ de Goulaine	vs	Nantes Doulon Bottière Futsal	
12h20	Nantes Métropole Futsal	vs	GJ de Goulaine	
12h40	A. Nantaise Futsal	vs	Nantes Doulon Bottière Futsal	

Fin prévue : 13h00

4. ÉGALITÉ ET DÉPARTAGE

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but en mort subite directe est organisée pour désigner le vainqueur.

5. DÉCOMPTE DES POINTS

Victoire : 3 points

Victoire après tirs au but : 2 points

Défaite après tirs au but : 1 point

Défaite : 0 point



14 rue du Leinster
CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

6. DÉPARTAGE EN CAS D'ÉGALITÉ DE POINTS EN POULE

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte, dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex æquo ;
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager ;
- en cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex æquo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres ;
- en cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule ;
- en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.

7. LICENCES ET CATÉGORIES D'ÂGE AUTORISÉES

Les joueurs doivent être licenciés U18 ou U17 (licences Libre ou Futsal) pour participer à cette épreuve. Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe U18 engagée dans son championnat. Les joueurs licenciés U16 (Libre ou Futsal) peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

8. DÉLAI DE QUALIFICATION

Tout joueur doit être licencié pour son club avant le 1er février 2027 et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente à la date de la rencontre. Tout joueur ayant déjà participé pour un club dans cette épreuve ne peut pas y participer au profit d'un autre club.

9. FEUILLE DE COMPOSITION

Chaque équipe doit remettre aux arbitres, avant les rencontres, sa feuille de composition comportant le numéro de maillot, le nom, le prénom et le numéro de licence pour l'ensemble des joueurs et encadrants de l'équipe.

Chaque club devra justifier des licenciés par Footclubs ou le listing édité sur Footclubs.

Une feuille de résultat est mise à disposition pour les arbitres et délégués officiels.

10. FORFAIT

Une équipe absente à l'heure prévue du coup d'envoi est déclarée forfait sur le score de 3-0 et ne peut pas prétendre à faire jouer la rencontre à un autre horaire.

11. ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par le District. Les frais seront répartis entre tous les clubs participants. Aucun règlement n'est à effectuer le jour des rencontres.

Trois arbitres sont désignés. Deux arbitres assurent l'arbitrage de chaque rencontre ; un troisième arbitre assure la gestion de la table de marque. Les arbitres effectuent une rotation à chaque rencontre.

L'arbitre en charge de la gestion de la table de marque assure le chronomètre et le remplissage de la feuille de suivi des faits de match (résultats, discipline, blessure...), qui sera transmise au District.